

NOS ARTISTES ET ARTISANS.

DEUXIEME ARTICLE.

M. M. A. LAFLAMME, *Manufacturier de Tapis de Table, et de Tapis de Pieds de Toile Peinte, &c.*

DANS la *Bibliothèque Canadienne*, tome III, numéro I, nous avons parlé de M. J. B. CHALIFOUX, et loué son industrie et son habileté, comme manufacturier de tapis de toile peinte. M. Chalifoux est le premier Canadien, à ce que nous croyons, qui ait mis sur pied une manufacture de ce genre : à sa mort, arrivée en 1832, son atelier, rue des Sœurs-Grises, était déjà considérable, quoiqu'il ne datât que d'un petit nombre d'années. M. Laflamme fabriquait déjà depuis quelque temps des tapis de table de toile ou de coton peint, mais ce n'est que depuis la mort de M. Chalifoux qu'il fabrique des tapis de pieds, pour salles d'entrée, escaliers, chœurs d'églises, &c. M. Laflamme ne le cède en rien à son prédécesseur pour l'habileté, et il le surpasse par l'importance de sa manufacture, nous voulons dire par la quantité de tapis qui se fabrique à son atelier, rue St. Bonaventure. Les moules sont l'ouvrage de M. Chalifoux, et ont été achetés de sa succession ; ils sont d'une régularité parfaite et assez variés ou susceptibles de variété, pour plaire à tous les goûts ; car à la différence du dessin peut se joindre encore celle de l'application des couleurs. Nous avons vu chez M. Laflamme au moins trente échantillons différents des tapis qu'il fabrique, la plupart recommandables, tant par le bon goût du dessin que par le bel assortiment des couleurs. Les tapis que nous avons vus à la manufacture n'ont pas moins de cinquante pieds sur dix-huit, mais M. Laflamme les coupe à demande, et les vend à tant la verge quarrée, plus ou moins cher, suivant la qualité, mais toujours à des prix raisonnables, ou pour mieux dire modiques. Pour la durée et la ténacité de la peinture, les tapis de M. Laflamme valent mieux que ceux qui nous sont importés d'Angleterre, par la raison, nous dit-on, qu'il y met plus d'huile et moins de colle que les fabricans anglais. M. Laflamme ayant le soin d'avoir toujours en main plusieurs pièces de son tapis de pieds, il n'en vend, ou n'en livre aux acheteurs que lorsqu'il est assez sec pour n'être point gâté ou détérioré par le frottement. Le débit de ces tapis est considérable à Montréal ; mais à la campagne, peut-être ne sont-ils pas aussi connus ou aussi recherchés qu'ils méritent de l'être. D'après ce que nous avons vu ou entendu dire, nous croyons qu'en encourageant cette manufacture canadienne, on consulte son intérêt particulier, autant qu'on fait preuve de patriotisme ou de prédilection pour le pays natal. Quant aux tapis de table de M. Laflamme, nous croyons les qualifier convenablement, du moins ceux de la plus belle et plus fine qualité, en